



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Régate n° 30: Trans Mosane 2 et Aquanam 1**
Date : **Le 29 mai 2011**

Autorité Organisatrice : **Le Cercle de Voile de Dave**
CVD (Péniche Titine II) Chemin du Rivage 5100 Dave

1. REGLES

- 1.1 La régata est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile 2009-2012.
- 1.2 Les prescription de l'autorité nationale
- 1.3 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE.

- 2.1 Cette régata est classée selon l'article 20 du règlement IsAF et sera soumise aux RCV régissant cette catégorie.
La publicité pour le tabac est interdite en Belgique .
- 2.2 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher de la publicité fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSION ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les dériveurs en état de navigation.
- 3.2 Les compétiteurs doivent détenir une licence de navigation valide, comme requis par leur fédération et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.3 Confirmation des inscriptions au secrétariat du CVD.
A partir de 9 h sur la péniche Titine et au plus tard 30 minutes avant le départ

5. DROITS D' INSCRIPTION

Pas de droit d'inscription

7.PROGRAMME.

- 9H00** : Accueil et inscriptions.
10H30 : 1^{er} signal d'attention pour courses à suivre.
(un maximum de course).
Vers 12h30 : Break déjeuner.

Aucun signal d'avertissement après 16 heures

9.INSTRUCTIONS DE COURSE.

Visitez notre site : www.cvdave.be & <http://ecolevoile.be>

Les instructions de course seront disponibles à l'inscription.

10. LIEU.

Les régates se dérouleront sur le plan d'eau de la Meuse entre l'écluse de Tailfer et l'île de Dave

11. PARCOURS.

Les parcours seront joints en annexe des IC

13. CLASSEMENT.

Suivant la réglementation des Trans-Mosane

18. COMMUNICATION RADIO.

Aucune réception/transmission radio ne sera effectuée pendant qu'un bateau est en course.
Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

19. PRIX.

Les prix seront donnés à la final des Trans Mosane.

20. DECHARGE ET RESPONSABILITE.

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 « Décision à courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant ou qu'après la régata.

21. ASSURANCE.

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 euros pour l'épreuve.

22. EVENEMENTS SOCIAUX.

Une restauration est prévue lors du break déjeuner
Au prix de 3,00 €



CONTACTS : Responsable régata : Jean Rouchet

+32(0)478883896 jeanrouchet@hotmail.com

E-mail CVD : accueil@cvdave.be

Visitez notre site : www.cvdave.be & <http://ecolevoile.be>